



AVIS DE CONVOCATION

L'assemblée générale de constitution de la Maison des jeunes de Larouche se tiendra le jeudi 26 avril 2018 à 19h à la Maison des jeunes de Larouche, 709, rue Gauthier, Larouche, G0W 1Z0.

Sont invités à l'assemblée et considérés comme des membres ayant droit de vote :

- les jeunes fréquentant la Maison des jeunes ;
- les travailleurs employés par la Maison des jeunes ;
- les adultes résidants ou actifs dans la municipalité de Larouche acceptant les buts et principes de fonctionnement de la Maison des jeunes (incluant les parents des jeunes fréquentant l'établissement).

Nous serons heureux de vous accueillir en grand nombre et vous offrir une collation afin de souligner l'aboutissement de notre projet pilote de maison des jeunes. L'assemblée générale devra élire le premier Conseil d'administration dont six (6) administrateurs parmi les membres adultes présents. Deux (2) représentants des jeunes et un (1) représentant de l'équipe de travail seront ensuite nommés pour compléter le Conseil d'administration. Les statuts et règlements devront être promulgués lors de l'assemblée. Le document est disponible immédiatement pour consultation à <http://villedelarouche.qc.ca/>

Ordre du jour

- Mot de bienvenue ;
- Élection d'un président et d'un secrétaire d'assemblée ;
- Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
- Historique et mission de la Maison des jeunes ;
- Présentation de l'équipe d'animation ;
- Fonctionnement et règles de vie en vigueur à la mdj ;
- Rapport d'activités et de fréquentation ;
- Présentation du bilan financier ;
- Présentation et adoption des prévisions budgétaires ;
- Promulgation des statuts et règlements ;
- Nomination d'un président et d'un secrétaire d'élection ;
- Élection des administrateurs ;
- Parole aux membres ;
- Levée de la réunion.

En espérant vous rencontrer prochainement et collaborer avec vous pour le bien-être des jeunes de notre municipalité.

Maxime Larouche, secrétaire-trésorier.

Donné à Larouche, le 9 avril 2018.